

GEMINI Sammelstiftung
c/o Avadis Vorsorge AG
Zollstrasse 42
Postfach
8031 Zürich

GEMINI Sammelstiftung
c/o Avadis Vorsorge AG
Zollstrasse 42
Postfach
8031 Zürich

Capital décès – bénéficiaires

Il est nécessaire d'utiliser le présent formulaire pour désigner une personne en tant que bénéficiaire au sens du chiffre 29.2 al. b) du règlement cadre, pour le cas où la personne assurée décéderait **avant** son départ à la retraite et **avant** d'atteindre l'âge de la retraite. Le formulaire dûment rempli doit parvenir à la Fondation **du vivant de la personne assurée**. Dans le cas contraire, le groupe de bénéficiaires c), à défaut le groupe de bénéficiaires d) perçoit le capital décès.

a) le conjoint, à défaut

b) les personnes physiques entretenues de façon substantielle par la personne assurée ou la personne avec laquelle la personne assurée a formé une communauté de vie avec ménage commun au cours des cinq années qui ont précédé le décès, ou avec laquelle elle formait une communauté de vie avec ménage commun au moment du décès et qui doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs ayant, selon le règlement, un droit à une rente d'orphelin, à défaut

c) les enfants, les enfants recueillis ou d'un premier lit du défunt, à défaut les parents, à défaut les frères et sœurs, à défaut

d) les autres héritiers légaux, à l'exclusion des collectivités publiques.

Si vous souhaitez désigner le groupe de bénéficiaires droit c) en tant que bénéficiaire, veuillez utiliser le formulaire «Capital décès – changement de l'ordre des bénéficiaires».

Données relatives à la personne assurée ou au bénéficiaire de la rente

Caisse de prévoyance

Entreprise

Caisse Caisse de pension Cadre/caisse complémentaire

Personne assurée

Nom

Prénom

Numéro AVS

Numéro d'assuré

Sexe

Date de naissance

Etat civil

Adresse

NPA et lieu

Je souhaite que, si je décède avant la retraite et avant l'âge de la retraite, un éventuel capital décès soit versé à la personne suivante.

Nom et prénom

Numéro AVS

756.

Sexe

Date de naissance

Etat civil

Adresse

NPA, lieu, pays

Relation avec la personne assurée Partenaire de vie Personne soutenue

La fondation n'examine un éventuel droit au capital-décès qu'après le décès, sur la base des réglementations en vigueur à ce moment-là.

Lieu, date

Signature